

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 11 août 2014 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Joanne Mayer, Lynn Visentin, et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présente : Franceska Gnarowski, Directrice générale

Étant absente : la conseillère Michèle Logue-Wakeling

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Aucune affaire découlant
2. Festival Eclipse – discussion spéciale

3) PROCÈS-VERBAUX

#119-08-2014

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 7 juillet 2014 soit accepté tel que présenté.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(4) ORDRE DU JOUR

#120-08-2014

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(5) FACTURES À PAYER

#121-08-2014

IL EST RÉSOLU QUE la liste #08-2014 des factures à payer totalisant un montant de 188 238,77\$ soit par la présente acceptée telle que présentée;

ET QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean
OPPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
ADOPTÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #121-08-2014, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(6) RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un rapport verbal de ses activités pour le mois de juillet.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Un bref rapport est présenté par la conseillère Joanne Mayer, Présidente du comité exécutif.

(6.1.2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné qu'à une séance ultérieure du conseil, un règlement concernant le bruit sera proposé.

(6.1.3) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné qu'à séance ultérieure du conseil, une modification de l'article 4.2 sera apportée au règlement de zonage 02-93.

(6.1.4) DON

CONSIDÉRANT que le conseil avait prévu une contribution de 2 500 \$ dans le budget 2014 pour le Tournoi de golf de l'aréna qui a eu lieu au mois de juillet;

CONSIDÉRANT que ce montant sera ajouté au fond réservé pour les travaux majeur dans l'aréna;

CONSIDÉRANT que le conseil constate que l'aréna est un atout important pour la communauté;

#122-08-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve la contribution au Tournoi de golf 2014 en forme de don de 2 500 \$ pour le fond capital de l'aréna.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.5) NOTAIRE (CHEMIN DE LA RIVE)

CONSIDÉRANT que la municipalité entreprend la verbalisation du chemin de la Rive au nom des résidents dudit chemin;

CONSIDÉRANT que des parties de lots sur le chemin de la Rive doivent être cédés par les propriétaires desdits lots avant la verbalisation;

CONSIDÉRANT que la cession des parties de lots requiert l'expertise d'un notaire;

CONSIDÉRANT que le notaire Bernard Marquis est reconnu comme un des meilleurs notaires dans la région;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà une relation avec le notaire Marquis suite à des services rendu dans le cadre d'un autre dossier;

#123-08-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la direction générale de se prévaloir des services de Monsieur Marquis pour tout ce qui est relié à la cession de parties de lots et/ou l'expropriation de ses mêmes parties dans le cadre de la verbalisation du chemin de la Rive.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.6) EMPLOI QUÉBEC

#124-08-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'embauche de Martin Béland afin de combler de poste de journalier subventionné par le programme Emploi Québec.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.7) DON

#125-08-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise la commandite d'un prix de 100 \$ pour l'épluchette de blé dinde, levée de fond pour l'association incendie.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.8) APPUI RÉOLUTION CONSTRUCTION NEUVE CHSLD

CONSIDÉRANT la demande d'appui provenant de la MRCVG concernant la construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que les faits suivants au sujet du dossier CHSLD méritent leur appui;

CONSIDÉRANT la situation soulevée en 2007 par les membres du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau (CSSSVG) relativement à la prévision de manque de lits en CHSLD à court terme dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT la préoccupation constante de risque d'inondation et la désuétude du CHSLD existant à Maniwaki, le CHSLD Père-Guinard;

CONSIDÉRANT le dépôt par le CSSSVG, en 2009, d'un Plan d'orientation immobilière, à l'Agence de santé et de services sociaux de l'Outaouais (ASSSO), lequel incluait un projet de construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki;

CONSIDÉRANT que ce Plan démontrait la désuétude et les lacunes du bâtiment existant selon les normes en vigueur, les problématiques associées aux normes de prévention des infections et la difficulté d'adaptation du CHSLD au principe de « Milieu de vie »;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes du sous-comité stratégique formé par le CA du CSSSVG pour faire progresser le projet, particulièrement une rencontre ayant lieu avec le MSSS en 2009 et la reconnaissance du projet comme priorité No1 en Outaouais par l'ASSSO;

CONSIDÉRANT que de nombreux facteurs (profil démographique de la MRC, pourcentage d'occupation à l'hôpital, personnes en attente d'hébergement en centre hospitalier,...) ont permis la reconnaissance d'un manque de trente (30) lits supplémentaires pour répondre aux besoins de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que le projet de construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki présenté par le CSSSVG comporte de nombreux avantages, notamment une économie de coût puisque le terrain sur lequel serait construit le CHSLD appartient au CSSSVG et que ce dernier est à proximité du Centre hospitalier;

CONSIDÉRANT que malgré les relances régulières effectuées par le CSSSVG, aucune réponse positive n'a encore été reçue du MSSS pour le projet de construction neuve;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent d'obtenir les autorisations nécessaires pour ce projet puisqu'une fois ces autorisations obtenues, l'échéancier de réalisation du projet sera de 3 à 4 ans;

CONSIDÉRANT les besoins urgents et prioritaires de la Vallée-de-la-Gatineau en matière de santé et de services sociaux, particulièrement en ce qui a trait au vieillissement de la population;

#126-08-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil appui la résolution de la MRCVG;

ET QU'IL appui le Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau pour son projet de construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki et

demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de prioriser cette construction.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.9) APPUI RÉOLUTION UNITÉS TRANSITOIRES

CONSIDÉRANT la demande d'appui provenant de la MRCVG concernant les unités transitoires;

CONSIDÉRANT la situation soulevée en 2007 par les membres du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée- de-la- Gatineau (CSSSVG) relativement à la prévision de manque de lits en CHSLD à court terme dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT le dépôt par le CSSSVG, en 2009, d'un Plan d'orientation immobilière, à l'Agence de santé et de services sociaux de l'Outaouais (ASSSO), lequel incluait un projet de construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki;

CONSIDÉRANT que de nombreux facteurs (profil démographique de la MRC, pourcentage d'occupation à l'hôpital, personnes en attente d'hébergement en centre hospitalier,...) ont permis la reconnaissance d'un manque de trente (30) lits supplémentaires pour répondre aux besoins de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que malgré les relances régulières effectuées par le CSSSVG, aucune réponse positive n'a encore été reçue du MSSS pour le projet de construction neuve;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-R-AG261 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, appuyant le CSSSVG relativement à ce projet de construction neuve;

CONSIDÉRANT les besoins urgents et prioritaires de la Vallée-de-la- Gatineau en matière de santé et de services sociaux, particulièrement en ce qui a trait au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que dans l'attente d'une réponse positive du MSSS au projet de construction neuve présenté par le CSSSVG, des mesures temporaires doivent être mises en place afin de répondre aux besoins de la clientèle de la MRC;

CONSIDÉRANT le dépôt, en mars 2014, d'un projet d'unité transitoire de 12 lits, pour lequel aucune réponse n'a encore été obtenue.

#127-08-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil appuie appui la résolution de la MRCVG;

ET QU'IL appui le Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la- Gatineau pour son unité transitoire de 12 lits présenté à l'Agence de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.10) CIBC

CONSIDÉRANT que la municipalité offre aux contribuables le choix de payer leurs taxes en ligne en utilisant les services en ligne offerts par leurs banques;

CONSIDÉRANT que la banque CIBC n'est pas parmi ceux accessible aux contribuables pour payer leurs taxes;

#128-08-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise les paiements en ligne avec la banque CIBC et que les coûts reliés aux transactions seront assumés par la municipalité.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président du comité de la voirie.

(6.2.2) VENTE DE CAMIONS

#129-08-2014

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la vente par appel d'offre public du camion ¾ tonne 2003 Silverado ainsi que la vente du camion dix roues Sierra de 1994.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.3) SÉCURITÉ CIVILE

(6.3.1) RAPPORT

Rapport est donné par la conseillère Amanda St-Jean en absence de la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité de la Sécurité publique.

(6.3.2) ÉTUDE D'OPTIMISATION

#130-08-2014

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la participation de la municipalité de Low à l'étude sur les regroupements ou mise en commun de services par le ministère de la Sécurité publique;

QUE la municipalité de Low s'engage à fournir au comité mis en place à cette fin toutes les informations nécessaires à cette étude.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.4) ENVIRONNEMENT

(6.4.1) RAPPORT

Aucun rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(6.5) URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par la conseillère Amanda St. Jean, présidente du Comité d'urbanisation.

(6.5.2) CPTAQ DEMANDE

CONSIDÉRANT que le potentiel agricole des lots de ce secteur n'a pas été en mesure de soutenir un développement dynamique de l'agriculture et de retenir ainsi ses familles;

CONSIDÉRANT que la MRCVG, le CLDVG et le MAPAQ s'unissent pour mettre à la disposition des producteurs agricoles des ressources leur permettant d'envisager de nouvelles options de diversification de leurs activités;

CONSIDÉRANT que l'agriculture a joué un rôle important dans l'histoire de notre municipalité et que nous sommes disposés à accompagner ceux qui sont disposés à s'investir pour lui donner un nouveau visage afin d'en assurer la survie;

CONSIDÉRANT que Statistique-Québec a révisé à la baisse ses prévisions démographiques pour le territoire de la MRCVG alors que l'exode des jeunes prend de l'ampleur;

CONSIDÉRANT que ce projet favorisera l'établissement sur notre territoire municipal d'un jeune homme désirant s'impliquer dans la relance d'une entreprise agricole;

CONSIDÉRANT que la partie de lot visée ne possède pas les ressources nécessaires pour soutenir un véritable développement de l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire témoigner de son soutien à l'agriculture notamment en encourageant la relève;

CONSIDÉRANT qu'en pouvant demeurer à proximité de la ferme, le fils pourra apporter une aide précieuse pour la réussite de ce projet d'une ferme familiale;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux sont conscients de leurs responsabilités en matière de développement local alors que la MRCVG figure parmi les MRC les plus pauvres du Québec;

CONSIDÉRANT que la crise forestière qui sévit depuis plusieurs années sur son territoire n'en finit plus de finir;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions des règlements de notre municipalité;

#131-08-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la municipalité de Low accorde son appui au projet présenté par le propriétaire 4371-50-6010 visant à obtenir l'autorisation d'utiliser une superficie d'un demi-hectare à des fins autres qu'agricoles, pour y construire une résidence.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.5.3) CPTAQ DEMANDE DE LETTRE D'APPUI POUR DOSSIER EN COUR

NOTE : La conseillère Joanne Mayer quitte la salle raison de conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT que le dossier du propriétaire 3980-86-5252 est présentement devant la Commission;

CONSIDÉRANT que le propriétaire concerné demande une lettre d'appui additionnelle afin de finaliser le dossier;

#132-08-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise une lettre d'appui à la CPTAQ pour la demande de nouvelle construction du propriétaire de 3980-86-5252.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ABSENTE POUR LE VOTE la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE : La conseillère Joanne Mayer retourne à la réunion

(6.6) LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(6.6.2) JOURNÉES DE CULTURES

#133-08-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil appui l'initiative de l'Association culturelle de Low visant la mise en vedette des musiciens locaux ainsi que les producteurs régionaux le 28 septembre 2014;

ET QUE la municipalité contribue 150 \$ pour la publicité de l'événement.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.7) VARIA

(7) PÉRIODE DE QUESTION

(8) AJOURNEMENT

#134-08-2014

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 20h40h.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »